



# Bulletin Officiel

N° 4617 Mercredi 04 Juin 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CME

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE :	
- FCP VALEURS QUIETUDE 2014	2

### AVIS DES SOCIETES

#### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»	3
---	---

### LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE :

- FCP VALEURS QUIETUDE 2014	4
-----------------------------	---

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SERVICOM	5
----------	---

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT – AGO –	6
SITS – AGO –	7

### INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA – AGO -	8-13
ASSURANCES MAGHREBIA VIE – AGO -	14-18
ZITOUNA TAKAFUL – AGO -	19-22

### EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	23-29
--	-------

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	30-33
------------------------------------	-------

### COURBE DES TAUX

34

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

### ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP	
---	--

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013	
- HANNIBAL LEASE	

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	

**AVIS DU CMF**

**AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE**

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

**Adresse** : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 29 mai 2014, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2014 », suite à l'expiration de sa durée de vie.

<b>AVIS DE LA BOURSE</b>
--------------------------

**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»**

1-A partir du **mardi 27 mai 2014**, les **90 004 156** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société **TAWASOL GROUP HOLDING**, ainsi que les **17 995 844** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **108 000 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **1,100 dinar** par action.

Le titre TAWASOL GROUP HOLDING sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007650013
- Mnémonique : TGH
- Libellé : TAWASOL GP HOLDING
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	128	1 419 576	20 560	1 360 521	1 381 081
AMEN INVEST	917	1 324 558	280 691	1 015 103	1 295 794
ATTIJARI INTER	119	115 439	46 239	67 299	113 538
AXIS BOURSE	96	1 355 954	25 350	1 294 001	1 319 351
BEST INVEST	5	6 045	1 500	4 420	5 920
BIAT CAPITAL	4	10 172	1 400	8 532	9 932
BNA CAP	40	345 803	15 779	320 940	336 719
CGF	310	443 930	152 010	283 887	435 897
CGI	1	2 000		1 944	1 944
COFIB CAP	296	445 592	54 670	380 158	434 828
FINA CORP	10	1 000	1 000		1 000
MAC SA	1 397	5 562 665	363 567	5 056 024	5 419 591
MAXULA BOURSE	228	268 200	157 500	107 650	265 150
MCP	21	14 330	6 330	7 780	14 110
SBT	3	1 200	1 200		1 200
SCIF	186	224 578	49 175	170 568	219 743
SIFIB BH	38	368 700	15 700	343 282	358 982
STB FINANCE	17	22 200	11 200	10 698	21 898
TSI	464	1 517 559	183 218	1 297 653	1 480 871
TUNISIE VALEURS	495	1 373 550	207 052	1 134 394	1 341 446
UBCI FIN	15	322 373	1 500	312 046	313 546
UFI	55	400 538	29 900	360 439	390 339
UIB FINANCE	1	18 000		17 505	17 505
<b>Total</b>	<b>4 846</b>	<b>15 563 962</b>	<b>1 625 541</b>	<b>13 554 844</b>	<b>15 180 385</b>

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie A (3 647 250 actions) et du Placement Global (820 905 actions), soit un total de 4 468 155 actions est transféré à la catégorie B. Ainsi, la quantité offerte pour la catégorie B passera de 9 086 689 actions à 13 554 844 actions.

Par ailleurs, MAC SA informe que dans le cadre du Placement Global, **8** investisseurs ont souscrit **2 815 459** actions.

**AVIS DES SOCIETES**

**LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE**

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

**Adresse** : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 29 mai 2014 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

**La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 mai 2014.**

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

La Société **SERVICOM** informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 1 179 000 dinars, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 Décembre 2013** et ouverte à la souscription le **16 Avril 2014** conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **1 Avril 2014** sous le numéro n° **14-0856**, a été réalisée par l'émission de 1 179 000 actions de nominal **1** dinar chacune majoré d'une prime d'émission de **16** dinars, souscrites en numéraire à raison d'une **(1)** action nouvelle pour **(2)** anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **3 537 000** dinars divisé en **3 537 000** actions de nominal 1 dinar chacune et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي  
المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 20 جوان 2014 على الساعة منتصف النهار بمقرها الإجتماعي طريق قابس كلم 1.5 صفاقس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) - تلاوة ومصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (2) - تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (3) - المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (4) - تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
- (5) - المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (6) - توظيف نتائج السنة المالية 2013.
- (7) - تجاوز عتبات المساهمة.
- (8) - تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2013.
- (9) - الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
- (10) - تلاوة ومصادقة على تقرير تصرف الجمع المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (11) - تلاوة تقرير مراقب الحسابات والمتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2013.
- (12) - المصادقة على القوائم المالية المجمعة والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (13) - تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

**AVIS DES SOCIETES**

**الجلسة العامة العادية**

**الشركة العقارية التونسية السعودية**  
المقر الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 13 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2013.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المراجعة لسنة 2013.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المراجعة لسنة 2013.
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2013.
6. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
7. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société Assurances MAGHREBIA**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis Belvédère

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mai 2014, la Société Assurances MAGHREBIA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**RESOLUTION 2014- 05- 01**

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2013, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES, ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014- 05- 02**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2013, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**RESOLUTION 2014- 05- 03**

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 COMME SUIV :

Bénéfice 2013	6 660 583
Report à nouveau antérieur	5 887 127
Premier reliquat	12 547 711
Réserve légale	627 386
Deuxième reliquat	11 920 325
Réserves pour réinvestissements exonérés	2 754 532
Troisième reliquat	9 165 793
Réserves facultatives	6 000 000
Quatrième reliquat	3 165 793
Réserves pour fonds social	220 000
Cinquième reliquat	2 945 793
Dividendes	2 400 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>545 793</b>

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2014.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014- 05- 04**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2013 A SEPT MILLE CINQ CENTS DINARS (7500 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014- 05- 05**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2013 A SIX MILLE DINARS BRUTS (6000 DT) PAR MEMBRE.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014- 05- 06**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 3 AVRIL 2014, DE MONSIEUR ROI GASSO EN TANT QUE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A EN REMPLACEMENT DE MR ALESSANDRO DONÀ. ELLE CON L'EXPIRATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA, DECI NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DESIGNES CI-APRES :

- MR NABIL ESSASSI
- LE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A REPRESENTEE PAR :
- POSTE 1 : MR ROBERTO GASSO
- POSTE 2 : MR PIERO MOZZI
- UNION FINANCIERE HOLDING
- MME SONIA TRABELSI EPOUSE GOULET
- MR ABDELAZIZ DERBEL

- Suite -

LE MANDAT DE CE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST FIXE POUR LA DUREE DE TROIS (3) ANS, A PARTIR DE L'EXERCICE 2014 ET CE JUSQU'A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI STATUERA SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014-05-07**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION, AU TERME DE L'EXERCICE 2013, DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, LA SOCIETE GS Audit & Advisory – HLB, REPRESENTEE PAR MR SAMI MENJOUR.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE RENOUELER LE MANDAT DE LA SOCIETE GS Audit & Advisory - HLB REPRESENTEE PAR MR SAMI MENJOUR EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE, POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2014, 2015 ET 2016. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014-05-08**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR EXAMINE LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL » ET SES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013 ET APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MEME EXERCICE, APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE 2013 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014-05-09**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :****BILAN AU 31/12/2013**

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2013			EXERCICE 2012
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2013	Montant net au 31/12/2012
<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>	<b>3.1</b>				
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		744 696	704 605	40 091	32 005
		<b>744 696</b>	<b>704 605</b>	<b>40 091</b>	<b>32 005</b>
<b><u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>3.2</b>				
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		5 803 208	4 451 928	1 351 280	1 188 753
		<b>5 803 208</b>	<b>4 451 928</b>	<b>1 351 280</b>	<b>1 188 753</b>
<b><u>PLACEMENTS</u></b>	<b>3.3</b>				
<b>Terrains et Constructions</b>					
Terrains et Constructions d'exploitation	3.3.1	8 115 680	1 847 003	6 268 677	5 330 721
Terrains et Constructions hors exploitation	3.3.2	13 734 128	5 341 007	8 393 121	8 781 808
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>					
Parts dans des entreprises liées	3.3.3	7 864 697	11 566	7 853 130	7 654 697
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	25 587 836	1 806 781	23 781 055	20 553 387
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	107 590 482		107 590 482	92 688 966
Dépôts et cautionnements		1 740		1 740	1 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		721 608		721 608	728 259
		<b>163 616 171</b>	<b>9 006 358</b>	<b>154 609 813</b>	<b>135 739 578</b>
<b><u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>	<b>3.4</b>				
Provision pour primes non acquises	3.4.1	16 429 584		16 429 584	13 968 032
Provision pour Sinistres à Payer	3.4.2	21 393 550		21 393 550	27 033 327
		<b>37 823 134</b>		<b>37 823 134</b>	<b>41 001 359</b>
<b><u>CREANCES</u></b>	<b>3.5</b>				
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
Primes acquises et non émises	3.5.1	6 520 954		6 520 954	5 000 552
<b>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</b>					
Primes à recevoir	3.5.2	13 195 011	2 887 603	10 307 408	14 699 367
Primes à annuler	3.5.3	-1 990 228		-1 990 228	-1 727 298
Autres Créances diverses	3.5.4	5 985 886	2 329 569	3 656 317	3 395 631
Comptes courants co-assureurs		91 659		91 659	194 777
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>					
Comptes courants des cédantes		451 434		451 434	339 338
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043		413 043	413 043
<b>Autres créances</b>					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	334 710		334 710	17 750
Débiteurs divers	3.5.6	3 251 267		3 251 267	1 426 485
		<b>28 253 735</b>	<b>5 217 173</b>	<b>23 036 563</b>	<b>23 759 645</b>
<b><u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u></b>	<b>3.6</b>				
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	9 169 227		9 169 227	8 646 929
Avoirs en Banques, CCP et caisses	3.6.2	8 714 802		8 714 802	9 066 604
Frais d'acquisition reportés	3.6.3	3 611 883		3 611 883	3 523 078
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	2 831 623		2 831 623	2 423 571
Autres comptes de régularisation	3.6.5	105 935		105 935	146 365
		<b>24 433 470</b>		<b>24 433 470</b>	<b>23 806 548</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>260 674 414</b>	<b>19 380 063</b>	<b>241 294 351</b>	<b>225 527 887</b>

- Suite -

**BILAN AU 31/12/2013**  
(chiffres arrondis en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>4.1</b>		
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserve Légale		2 712 696	2 085 310
Réserves Facultatives		6 373 761	373 761
Autres Réserves		1 633 487	1 414 020
Autres capitaux propres		10 276 223	7 521 691
Résultats reportés		545 793	5 887 127
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>51 541 959</b>	<b>47 281 909</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>	<b>4.2</b>		
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>	<b>4.2.1</b>		
Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	32 961 453	29 298 417
Provisions pour sinistres	4.2.1.2	103 018 095	100 463 510
Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	- 6 736 557	- 5 054 938
Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	1 063 669	1 210 343
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.1.5	923 547	652 341
Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0	0
Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 515 000	4 515 000
		<b>135 745 206</b>	<b>131 084 673</b>
<b><u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u></b>	<b>4.2.2</b>	<b>20 380 382</b>	<b>23 795 701</b>
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>	<b>4.2.3</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	766 763	531 672
Comptes courants de Co-assureurs	4.2.3.2	1 438 317	798 924
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	24 480 872	14 300 049
Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	385 648	411 970
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	1 519 572	1 609 347
Créditeurs divers	4.2.3.6	4 594 062	5 460 859
		<b>33 185 232</b>	<b>23 112 821</b>
<b><u>AUTRES PASSIFS</u></b>	<b>4.2.4</b>		
Comptes de régularisation Passif	4.2.4.1	441 571	252 783
		<b>441 571</b>	<b>252 783</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>189 752 391</b>	<b>176 145 978</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>241 294 351</b>	<b>225 527 887</b>

- Suite -

## 3-L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 \_ AGO du 29/05/2014

DESIGNATION	Capital	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserve légale	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Réserves facultatives	Autres réserves	résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux Propres
Solde au 31/12/13 avant affectation	30 000 000,000	6 775 000,000	2 085 310,128	746 690,782	5 887 127,068	373 760,782	1 413 486,789	6 660 583,481	53 941 959,030
Réserve légale	-	-	627 385,527	-	-	-	-	627 385,527	-
Réserves facultatives	-	-	-	-	-	6 000 000,000	-	6 000 000,000	-
Résultats reportés	-	-	-	-	- 5 341 334,046	-	-	5 341 334,046	-
Dividendes distribués en 2014	-	-	-	-	-	-	-	- 2 400 000,000	- 2 400 000,000
Réserves spéciales de réinvestissement	-	2 754 532,000	-	-	-	-	-	- 2 754 532,000	-
Réserves pour Fonds Social	-	-	-	-	-	-	220 000,000	- 220 000,000	-
Solde au 31/12/13 après affectation	30 000 000,000	9 529 532,000	2 712 695,655	746 690,782	545 793,022	6 373 760,782	1 633 486,789	-	51 541 959,030

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mai 2014, la Société Assurances MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. **Les résolutions adoptées :**

**RESOLUTION 2014- 05- 01**

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2013, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 TEL QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION 2014- 05- 02**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2013, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

### RESOLUTION 2014- 05- 03

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2013, TEL QUE SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	5 121 095,169 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	2 500 382,710 DT
Premier Reliquat :	7 621 477,879 DT
- Réserve Légale :	381 073,894 DT
Deuxième Reliquat :	7 240 403,985 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	1 422 032,000 DT
Troisième Reliquat :	5 818 371,985 DT
- Réserves Facultatives :	4 000 000,000 DT
Quatrième Reliquat :	1 818 371,985 DT
- Réserves pour Fonds Social :	55 000,000 DT
- Cinquième Reliquat :	1 763 371,985 DT
- Dividendes	900 000,000 DT
-Report à nouveau :	863 371,985 DT»

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2014.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### RESOLUTION 2014- 05- 04

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 3 AVRIL 2014, DE MONSIEUR ROBERTO GASSO EN TANT QUE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A EN REMPLACEMENT DE MR ALESSANDRO DONÀ POUR LE RESTANT DE SON MANDAT. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### RESOLUTION 2014- 05 – 05

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2013 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### RESOLUTION 2014- 05 – 06

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2013 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR MEMBRE.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**RESOLUTION 2014- 05 - 07**

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERB POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2-Le bilan après affectation du résultat :****BILAN AU 31/12/2013***(chiffres arrondis en dinars)*

ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2013			EXERCICE 2012
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2013	Montant net
<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>					
Logiciels et autres actifs incorporels	3.1	193 391	191 069	2 323	1 047
		<b>193 391</b>	<b>191 069</b>	<b>2 323</b>	<b>1 047</b>
<b><u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u></b>					
Dépôts et cautionnements	3.2	950	0	950	0
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		472 190	208 713	263 477	190 958
		<b>473 140</b>	<b>208 713</b>	<b>264 427</b>	<b>190 958</b>
<b><u>PLACEMENTS</u></b>					
Terrains et constructions hors exploitation	3.3				
Placements dans les entreprises liées et participations	3.3.1	1 770 133	746 917	1 023 216	1 067 469
Parts dans des entreprises liées	3.3.2	3 117 815	83 918	3 033 898	3 091 414
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.3	16 744 011	1 110 627	15 633 384	12 985 323
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	128 124 456		128 124 456	110 019 794
Avances sur Police vie		407 767		407 767	746 949
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.5	288 715		288 715	355 425
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	3.3.6	7 707 995		7 707 995	8 040 946
		<b>158 160 893</b>	<b>1 941 462</b>	<b>156 219 431</b>	<b>136 307 319</b>
<b><u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>					
Provisions mathématiques	3.4				
Provision pour sinistres à payer	3.4.1	298 225		298 225	257 318
	3.4.2	365 887		365 887	487 397
		<b>664 113</b>		<b>664 113</b>	<b>744 715</b>
<b><u>CRÉANCES</u></b>					
Créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5.1				
Primes à recevoir	3.5.2	2 670 197		2 670 197	2 040 846
Primes à annuler	3.5.3	-18 505		-18 505	-18 099
Autres créances diverses	3.5.4	160 427	71 274	89 153	82 116
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		2 968 320		2 968 320	694 596
Autres créances				0	
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	1 209 192		1 209 192	1 621 002
Débiteurs divers	3.5.6	598 665		598 665	287 283
		<b>7 588 296</b>	<b>71 274</b>	<b>7 517 022</b>	<b>4 707 743</b>
<b><u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS</u></b>					
Valeurs à l'encaissement	3.6				
Avoirs en banques, CCP et caisses	3.6.1	1 072 747		1 072 747	1 369 286
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.2	3 714 927		3 714 927	3 993 875
Autres comptes de régularisation	3.6.3	5 360 219		5 360 219	4 768 924
	3.6.4	249 293		249 293	213 951
		<b>10 397 186</b>		<b>10 397 186</b>	<b>10 346 036</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>177 477 019</b>	<b>2 412 518</b>	<b>175 064 501</b>	<b>152 297 819</b>

- Suite -

**BILAN AU 31/12/2013***(chiffres arrondis en dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b>4.1</b>		
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve Légale		836 137	455 063
Réserves facultatives		4 000 000	0
Autres Réserves		1 011 625	955 029
Autres capitaux propres		4 153 338	2 731 306
Résultats reportés		863 372	2 500 383
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>20 864 471</b>	<b>16 641 780</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>	<b>4.2.1</b>		
Provisions mathématiques	<b>4.2.1.1</b>	127 872 574	112 363 576
Provisions pour frais de gestion	<b>4.2.1.2</b>	1 489 765	1 416 702
Provisions pour sinistres	<b>4.2.1.3</b>	8 860 045	8 268 678
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	<b>4.2.1.4</b>	958 650	769 485
Provisions pour égalisation	<b>4.2.1.5</b>	800 000	550 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	<b>4.2.1.6</b>	7 707 995	8 040 946
		<b>147 689 029</b>	<b>131 409 388</b>
<b><u>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u></b>	<b>4.2.2</b>	<b>460 867</b>	<b>573 365</b>
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>	<b>4.2.3</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>4.2.3.1</b>	617 162	421 111
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>4.2.3.2</b>	492 931	377 595
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	<b>4.2.3.3</b>	347 195	229 683
Crediteurs divers	<b>4.2.3.4</b>	3 442 536	1 836 229
		<b>4 899 823</b>	<b>2 864 618</b>
<b><u>AUTRES PASSIFS</u></b>	<b>4.2.4</b>		
Comptes de régularisation Passif	<b>4.2.4.1</b>	1 150 311	808 668
		<b>1 150 311</b>	<b>808 668</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>154 200 030</b>	<b>135 656 039</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>175 064 501</b>	<b>152 297 819</b>

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres
**TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES A U TITRE DE L'EXERCICE 2013  
APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

DESIGNATION	Capital	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserve légale	Primes liées au capital	Résultats reportés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux propres
Solde au 31/12/13 avant affectation	10 000 000,000	1 999 344,986	455 062,746	731 960,708	2 500 382,710	-	956 625,002	5 121 095,169	21 764 471,321
Réserves légales	-	-	381 073,894	-	-	-	-	- 381 073,894	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-1 687 010,725	-	-	1 687 010,725	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	- 900 000,000	- 900 000,000
Réserves facultatives	-	-	-	-	-	4 000 000,000	-	- 4 000 000,000	-
Réserves spéciales de réinvestissement	-	1 422 032,000	-	-	-	-	-	- 1 422 032,000	-
Réserves pour Fonds Social	-	-	-	-	-	-	55 000,000	- 55 000,000	-
Solde au 31/12/13 après affectation	10 000 000,000	3 421 376,986	836 136,640	731 960,708	863 371,985	4 000 000,000	1 011 625,002	0,000	20 864 471,321

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2014, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

Le Bureau de l'Assemblée atteste que toutes les procédures légales de convocations et de publications ont été respectées.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ZITOUNA TAKAFUL, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des Co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à (-3 667 333) dinars au compte report à nouveau comme suit :

- Amortissement Différé : - 491 032 dinars
- Pertes Reportées : - 3 176 301 dinars

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaique relatif à l'exercice 2013, enregistre avec satisfaction la conformité de l'activité de la société ZITOUNA TAKAFUL aux principes de la Finance Islamique telle que précisée par ledit rapport.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed Ali CHEKIR en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de la Société AL KARAMA HOLDING SA, la Société BANQUE ZITOUNA SA et la Société PORTEFEUILLE INVEST SARL et de Monsieur Mahfoudh BAROUNI lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016 :

- La Société AL KARAMA HOLDING SA.
- La Société BANQUE ZITOUNA SA.
- La Société PORTEFEUILLE INVEST SARL.
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI.

En conséquence la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de</b>
ETAT Tunisien	2014
ETAT Tunisien	2014
Monsieur Mohamed Ali CHEKIR	2015
Monsieur Makrem BEN SASSI	2015
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	2016
Société AL KARAMA HOLDING SA	2016
Société BANQUE ZITOUNA SA	2016
Société PORTEFEUILLE INVEST SARL	2016

Les Administrateurs dont les mandats sont renouvelés déclarent accepter leurs fonctions d'Administrateurs.

### **HUITIEME RESOLUTION**

Constatant que les mandats de la société FMBZ – KPMG TUNISIE et de la société BUSINESS AUDITING AND CONSULTING, en qualité de co-commissaires aux comptes, arrivent à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société FMBZ – KPMG TUNISIE et la société BUSINESS AUDITING AND CONSULTING, en qualité de Co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

- Suite -

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mises aux voix, toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

Actif du bilan (exprimé en dinars)

Arrêté au 31/12/ 2013

	31/12/2013		31/12/2012
	Brut	amortissement et provisions	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>667 107</b>	<b>246 745</b>	<b>420 362</b>
AC11 Investissements de recherche et développement	649 407	233 619	415 788
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	13 126	4 575
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 619 673</b>	<b>531 157</b>	<b>1 088 516</b>
AC21 Installations techniques et machines	1 389 495	462 259	927 236
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	230 178	68 899	161 280
<b>AC3 Placements</b>	<b>9 934 062</b>		<b>9 934 062</b>
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 927 000		9 927 000
AC336 Autres	7 062		7 062
<b>AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques</b>	<b>1 166 192</b>		<b>1 166 192</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises	421 696		421 696
AC520 Provisions d'assurance vie	321 323		321 323
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	423 172		423 172
<b>AC6 Créances</b>	<b>1 723 360</b>		<b>1 723 360</b>
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	<b>645 738</b>		<b>645 738</b>
AC611 Primes acquises et non émises	6 518		6 518
AC6111 Primes à annuler	- 100 000		- 100 000
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	666 612		666 612
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	72 609		72 609
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	144 615		144 615
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>933 007</b>		<b>933 007</b>
AC631 Personnel	7 611		7 611
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	170 147		170 147
AC633 Débiteurs divers	755 249		755 249
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>7 484 526</b>		<b>5 938 713</b>
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 212 645		2 212 645
AC721 frais d'acquisition reportés	1 454 000		1 454 000
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	1 545 814	1 875 582
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	192 097		192 097
AC733 Autres comptes de régularisation	204 388		204 388
<b>Total de l'actif</b>	<b>22 594 921</b>	<b>2 323 716</b>	<b>20 271 205</b>

- Suite -

**Capitaux propres et passif (exprimé en dinars)**  
**Arrêté au 31/12/2013**

	31/12/2013	31/12/2012
<b>CP1 Capitaux propres</b>	<b>12 889 803</b>	<b>14 962 711</b>
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	- 5 777 530	- 2 110 197
<b>Total capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>9 222 470</b>	<b>12 889 803</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charge</b>	<b>128 203</b>	
PA23 Autres provisions	128 203	
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>8 691 645</b>	<b>1 440 828</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises	2 939 000	123 711
PA320 Provisions d'assurance vie	4 426 571	1 312 089
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	5 661	
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	1 320 414	5 028
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>726 519</b>	
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>1 430 118</b>	<b>1 648 993</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	115 641	48 224
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	219 964	84 635
PA63 Autres dettes	<b>593 803</b>	<b>445 799</b>
PA632 Personnel	259 251	242 512
PA633 État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	334 552	203 287
PA64 Crédoeurs divers	500 709	1 070 335
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>72 249</b>	
PA712 Autres comptes de régularisation passif	72 249	
<b>Total du passif</b>	<b>11 048 735</b>	<b>3 089 821</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>20 271 205</b>	<b>15 979 623</b>

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013**

	Capital	Repot à nouveau	Résultat	Total
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>-2 110 197,446</b>	<b>-3 667 332,976</b>	<b>9 222 469,578</b>
affectation résultat 2013		-3 667 332,976	3 667 332,976	0,000
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>15 000 000,000</b>	<b>-5 777 530,422</b>	<b>0,000</b>	<b>9 222 469,578</b>

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD  
-AMI ASSURANCES -**

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission**

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013\*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

### Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

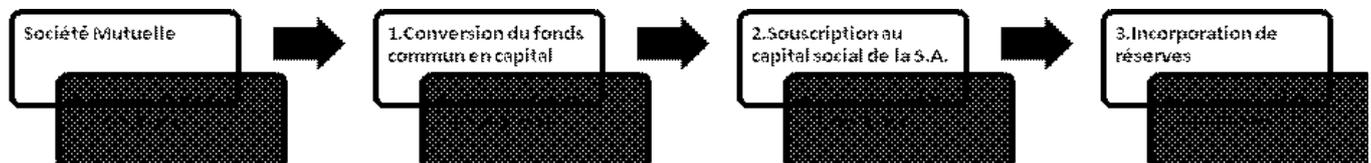
### Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



### **La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :**

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>86 757</b>		<b>DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN</b>	<b>Création d'actions</b>
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
<b>Montant total du fonds commun</b>	<b>1 735 140 DT</b>	<b>SOCIETE ANONYME</b>	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			<b>Prime d'émission</b>	<b>29 830 000 DT</b>
			<b>Nombre d'actions octroyées / actionnaire</b>	<b>20 actions</b>

### La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
<b>Valorisation Post-Money</b>	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
<b>Produit de la souscription</b>	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
<b>Valorisation Pre-Money</b>	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
<b>Valeur par action</b>	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
<b>Décote</b>	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
<b>Prix par action (après décote)</b>	20 DT	<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>		

- Suite -

**L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions**

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:  
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

<b>Capital social après attribution</b>	<b>13 220 560 DT</b>
<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>
<b>Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites</b>	<b>9 915 420 DT</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>19 914 580 DT</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire**

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

**Prix d'émission des actions à souscrire :**

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Personnes concernées par l'opération :**

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

**Période de souscription :**

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

**Modalités de souscription :**

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais\*\*\*, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

#### Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

#### Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
<b>Catégorie A</b> : U.G.T.T	20%	314 000
<b>Catégorie B</b> : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
<b>Catégorie C</b> : Agents Généraux	10%	157 000
<b>Catégorie D</b> : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 570 000</b>

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

#### **Dépouillement et déclaration des résultats :**

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Jouissance des actions émises**

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

#### **But de l'émission**

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

### **Marché des titres**

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Négociation en bourse des actions émises**

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge de la STICODEVAM**

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

\*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

\*\* Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

\*\*\*La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : <b>Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</b></p>
---

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 04 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 003,628
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,414%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,494%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,559%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,688%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,717%	1 015,717
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,752%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,816%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,881%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,031%	999,327
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,161%	1 001,846
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,346%	884,520
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,400%	996,207
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,365
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,501
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,216
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	771,213
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,733
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,400
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,683
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,384
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,690

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,144	150,158		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,236	13,237		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,362	1,363		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,795	36,798		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,006	50,010		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	151,530	152,017		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,069	549,308		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,640	108,978		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,663	121,591		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,906	117,962		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,188	111,189		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,205	85,198		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,984	126,848		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,145	91,168		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,215	106,026		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 370,053	1 367,326		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,508	2 247,059		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,192	101,637		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,641	100,886		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,336	125,112		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,788	1 198,243		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,141	118,494		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,341	15,137		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 898,035	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 164,109	5 142,530		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 050,431	5 038,040		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,176	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,891		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,059	1,050		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,979	105,990
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,897	101,906
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,674	103,684
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,353	100,364
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,333	101,345
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,815	104,824
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,808	101,819
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,865	100,875
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,387	101,396
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,002	103,011
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,074	100,084
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,052	102,063
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	101,983	101,993
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,471	104,482
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,305	103,316
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,434	101,442
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,444	100,454
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,443	102,451
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,341	100,352
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,544	101,555
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,851	102,860
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,193	100,204
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,296	101,307
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,922	102,931
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,246	100,255

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,313	10,314
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,716	100,725
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,628	101,639
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,136	99,209
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,147	65,241
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	138,479	138,388
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 377,859	1 376,561
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,378	107,509
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	105,442	105,477
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	78,539	78,499
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,451	16,470
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	256,511	257,516
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,094	31,200
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 264,754	2 259,924
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,214	74,126
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	55,830	55,887
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,411	98,437
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	107,860	107,970
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,694	94,333
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,251	11,253
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,070	12,082
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,243	15,271
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,073	14,125
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,914	11,885
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,589	10,565
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,400	10,366
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,524	10,524
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	117,250	117,287
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	119,742	119,830
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,390	10,306
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	100,215	100,591
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,353	19,280
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,629	73,662
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,436	76,269
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,453	95,366
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,065	86,257
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	94,813	94,570
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,015	100,984
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,438	9,434
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,358	8,318
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,528	93,251
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,703	91,756
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,390	127,416
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,518	10,333
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	119,228	117,128
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,439	116,920
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,517	99,449
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,427	98,230
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,468	174,987
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,673	161,002
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,236	139,864
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 435,702	9 368,364
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,487	18,176
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,291	128,368
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 479,977	1 471,933
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,188	101,936
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,202	84,714
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,815	110,930
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 551,415	8 522,677
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,864	8,597
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,648	8,515

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires<sup>(\*)</sup>, représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** MIP « Maghreb International Publicité ».

**Siège social :** Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

**Date de constitution :** 11/03/2004

**Capital social :** 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## 5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels<sup>(\*)</sup> et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A :** 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

**Catégorie B :** 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition**

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
<b>Catégorie A :</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum <b>265</b> quotités et au maximum <b>54 986</b> quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum <b>53</b> quotités et au maximum <b>5 498</b> quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
<b>Total</b>	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour la catégorie B :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

### **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

*la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.*

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

### **11- Listing sponsor**

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **12- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

### **13- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013 (exprimé en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre 2013</b>	<b>31 Décembre 2012</b>
<b>ACTIFS</b>			
	<b>Notes</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 548 716	2 756 430
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	295 813 515	271 832 553
Portefeuille-titres de placement	7	575 664	196 913
Portefeuille d'investissement	8	4 346 672	3 023 332
Valeurs Immobilisées	9	6 072 354	5 106 182
Actifs d'impôts différés	10	320 566	237 222
Autres actifs	11	2 878 611	1 604 673
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>317 556 098</u></b>	<b><u>284 757 306</u></b>
		<b>31 Décembre 2013</b>	<b>31 Décembre 2012</b>
<b>PASSIFS</b>			
	<b>Notes</b>		
Concours bancaires	12	2 673 709	8 655 374
Dettes envers la clientèle	13	4 114 715	2 842 335
Emprunts et dettes rattachées	14	239 910 198	226 237 924
Fournisseurs et comptes rattachés	15	22 838 628	16 455 376
Autres passifs	16	2 020 481	2 428 145
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>271 557 730</u></b>	<b><u>256 619 155</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	17	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		28 700 000	20 000 000
Réserves		4 190 171	2 958 100
Prime d'émission		8 830 000	1 000 000
Résultats reportés consolidés		1 547 980	1 647 231
Résultat consolidé		2 730 217	2 532 820
<b>Total des capitaux propres</b>	18	<b><u>45 998 368</u></b>	<b><u>28 138 151</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>317 556 098</u></b>	<b><u>284 757 306</u></b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 Décembre 2013**  
*(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>38 307 390</b>	<b>28 578 238</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	19 005 294	11 753 357
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	19 302 096	16 824 881
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>629 247 962</b>	<b>583 027 460</b>
Cautions Reçues	226 032 135	217 915 622
Garanties Reçues	1 073 122	1 170 555
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39 803 606	33 705 873
Valeurs des biens, objet de leasing	362 339 099	330 235 410
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>47 014 446</b>	<b>6 023 991</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	47 000 000	6 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	14 446	23 991

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	26 342 837	24 492 263
Revenu des opérations de location longue durée	20	800 900	726 496
Intérêts et charges assimilées	21	(15 350 856)	(12 948 808)
Produits des placements	22	52 097	43 929
Autres produits d'exploitation	23	39 147	27 593
<b>Produits nets</b>		<u>11 884 125</u>	<u>12 341 474</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	24	3 649 794	3 142 640
Dotations aux amortissements	25	1 024 198	806 563
Autres charges d'exploitation	26	2 510 308	2 197 898
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>7 184 300</u>	<u>6 147 100</u>
		<u>4 699 825</u>	<u>6 194 374</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	27	1 696 476	2 937 681
Dotations nettes aux autres provisions	28	16 911	37 734
		<u>2 986 438</u>	<u>3 218 959</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
Autres pertes ordinaires	29	(218 521)	(64 972)
Autres gains ordinaires	30	491 135	87 444
		<u>3 259 052</u>	<u>3 241 430</u>
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>			
Impôts différés		83 344	104 848
Impôts sur les bénéfices		(687 963)	(947 187)
		<u>2 654 433</u>	<u>2 399 091</u>
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	75 784	105 035
		<u>2 730 217</u>	<u>2 504 125</u>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	-	28 695
		<u>2 730 217</u>	<u>2 532 820</u>
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>			
<b>Résultat par action</b>		<b>0,559</b>	<b>0,633</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre <u>2013</u></b>	<b>31 Décembre <u>2012</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	211 480 761	185 201 183
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(198 844 237)	(181 522 028)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 731 174)	(5 556 580)
Intérêts payés	(14 843 394)	(12 979 672)
Impôts et taxes payés	(4 804 158)	(813 725)
Autres flux liés à l'exploitation	(676 625)	401 414
	<u>(14 418 828)</u>	<u>(15 269 408)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 254 760)	(578 439)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	171 386	288 263
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 021 312)	(500 000)
	<u>(3 104 686)</u>	<u>(790 176)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	16 530 000	-
Dividendes et autres distributions	(1 400 000)	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	338 884 959	374 400 004
Remboursements d'emprunts	(325 717 496)	(363 365 280)
	<u>28 297 464</u>	<u>10 034 724</u>
<b>Variation de trésorerie</b>	<u>10 773 951</u>	<u>(6 024 860)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(5 898 943)	125 917
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 875 007	(5 898 943)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 500.000, divisé en 5.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

#### 1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 2.546 titres sur les 5.000 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 50,92%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%

### Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

#### 2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>Degré de contrôle</b>	<b>Méthode retenue</b>
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

**2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

**2.3. Modalités de consolidation**

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

**2.4 : Règles de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## **2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**

### **▪ Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

### **Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

#### **4-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **4-2 Unité monétaire**

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **4-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### **4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### *4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### *Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

#### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### *4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### - **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

##### - **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

##### - **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### 4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

#### 4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

#### 4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

## NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques	7 548 103	2 754 287
- Caisses	613	2 143
<u>Total</u>	<u>7 548 716</u>	<u>2 756 430</u>

## NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>312 577 557</b>	<b>287 243 748</b>
Encours financiers	296 690 440	271 036 531
Impayés	17 000 016	17 096 133
Intérêts échus différés	(1 291 245)	(1 160 197)
Valeurs à l'encaissement	132 704	225 639
Impayés sur créances abandonnées	45 643	45 643
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>1 776 387</b>	<b>2 405 829</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b><u>314 353 944</u></b>	<b><u>289 649 577</u></b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 720 444)	(6 493 061)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 804 768)	(8 195 174)
Provisions collectives	(1 700 000)	(1 700 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	-
Produits réservés	(1 186 405)	(1 383 146)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	(45 643)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b><u>295 813 515</u></b>	<b><u>271 832 553</u></b>

### 6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b><u>273 442 360</u></b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	179 752 228
- Relocations	8 002 378
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(145 118 534)
- Relocations	(7 515 628)
- Cessions à la valeur résiduelle	(8 016)
- Cessions anticipées	(9 569 070)
- Transfert en immobilisations corporelles	(250 000)
- Radiation de créances	(268 889)
<b><u>Solde au 31 décembre 2013</u></b>	<b><u>298 466 827</u></b>

## 6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>8 430 673</b>	<b>8 387 004</b>
Inférieur à 1 mois	3 474 042	3 216 675
Entre 1 à 3 mois	2 705 645	2 663 745
Entre 3 et 6 mois	792 264	833 581
Entre 6 mois et 1 année	493 930	447 395
Supérieur à 1 année	964 792	482 755
Notes de débit et Intérêts de retard (*)	-	742 853
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>8 569 342</b>	<b>8 709 129</b>
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b><u>17 000 016</u></b>	<b><u>17 096 133</u></b>

(\*) : Les notes de débit et les intérêts de retard sont présentés, en 2013, parmi les tranches de créances par âge.

**Note 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	247 056 066	35 289 853	1 169 984	1 537 608	11 636 928	296 690 440
Impayés	1 057 175	4 484 896	454 481	688 688	10 314 776	17 000 016
Contrats en instance de mise en force	1 776 387	-	-	-	-	1 776 387
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>249 889 628</b>	<b>39 774 749</b>	<b>1 624 465</b>	<b>2 226 296</b>	<b>21 951 704</b>	<b>315 466 842</b>
Avances reçues (*)	(3 544 782)	(26 263)	-	-	(537 671)	(4 108 715)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>246 344 846</b>	<b>39 748 487</b>	<b>1 624 465</b>	<b>2 226 296</b>	<b>21 414 032</b>	<b>311 358 127</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>18 583 602</b>	<b>421 692</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19 005 294</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>264 928 449</b>	<b>40 170 179</b>	<b>1 624 465</b>	<b>2 226 296</b>	<b>21 414 032</b>	<b>330 363 422</b>
Produits réservés	-	-	(37 749)	(99 896)	(1 048 760)	(1 186 405)
Provisions sur encours financiers	-	-	(40 726)	(24 942)	(6 654 776)	(6 720 444)
Provisions sur impayés	-	-	(55 561)	(494 781)	(8 254 426)	(8 804 768)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(134 036)</b>	<b>(619 619)</b>	<b>(16 041 131)</b>	<b>(16 794 787)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>264 928 449</b>	<b>40 170 179</b>	<b>1 490 429</b>	<b>1 606 677</b>	<b>5 372 901</b>	<b>313 568 635</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>0,49%</b>	<b>0,67%</b>	<b>6,48%</b>	
			<b>7,65%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2012</b>			<b>9,47%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>8,25%</b>	<b>27,83%</b>	<b>74,91%</b>	
			<b>66,48%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2012</b>			<b>56,70%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actions cotées	580 314	192 476
- Titres SICAV	-	4 437
<b>Total brut</b>	<b><u>580 314</u></b>	<b><u>196 913</u></b>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(4 650)	-
<b>Total net</b>	<b><u>575 664</u></b>	<b><u>196 913</u></b>

## NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Titres mis en équivalence	3 577 581	2 675 553
- Titres de participation	1 109 290	266 667
- Titres immobilisés	81 112	81 112
<b>Montant brut</b>	<b><u>4 767 983</u></b>	<b><u>3 023 332</u></b>
<b>A déduire :</b>		
- Versements restant à effectuer sur titres	(421 312)	-
<b>Montant net</b>	<b><u>4 346 672</u></b>	<b><u>3 023 332</u></b>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition (*)</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	-	369 275	47 945	2 617 221	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	332 522	-	27 838	960 360	24,00%
	<u>2 800 000</u>	<u>332 522</u>	<u>369 275</u>	<u>75 784</u>	<u>3 577 581</u>	

(\*) En application des dispositions du paragraphe 57 de la norme comptable NCT38, cet écart d'acquisition a été constaté en produits sous la rubrique "Autres gains ordinaires".

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	266 667	266 667	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	842 623	421 312	421 312
<b><u>Solde au 31 Décembre 2013</u></b>	<b><u>1 109 290</u></b>	<b><u>687 979</u></b>	<b><u>421 312</u></b>

Le solde du poste "Titres de participation" englobe exclusivement la participation de Hannibal Lease au capital de la société "NIDA".

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
<b>Total</b>				<b><u>81 112</u></b>	

## Note 9: Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert (*)	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	248 559	64 088	-	-	312 647	210 923	36 121	-	247 044	-	65 603
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>248 559</b>	<b>64 088</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>312 647</b>	<b>210 923</b>	<b>36 121</b>	<b>-</b>	<b>247 044</b>	<b>-</b>	<b>65 603</b>
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	-	-	250 000	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 214 657	-	-	-	2 214 657	326 723	79 089	-	405 812	-	1 808 845
Matériel de transport	20,0%	3 241 981	1 641 599	-	951 143	3 932 437	1 050 598	631 329	505 486	1 176 441	-	2 755 996
Equipements de bureau	10,0%	530 089	40 832	-	-	570 921	259 760	49 187	-	308 947	-	261 974
Matériel informatique	33,3%	281 357	93 799	-	29 454	345 702	240 524	29 697	29 454	240 766	-	104 935
Installations générales	10,0%	446 849	46 170	-	-	493 018	144 459	46 777	-	191 236	-	301 782
Autres matériels	10,0%	41 515	3 813	-	-	45 328	23 119	3 040	-	26 160	-	19 168
Immobilisations en cours		-	396 768	-	-	396 768	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>7 113 729</b>	<b>2 222 980</b>	<b>250 000</b>	<b>980 597</b>	<b>8 606 113</b>	<b>2 045 183</b>	<b>839 120</b>	<b>534 940</b>	<b>2 349 362</b>	<b>250 000</b>	<b>6 006 750</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>7 362 289</b>	<b>2 287 068</b>	<b>250 000</b>	<b>980 597</b>	<b>8 918 760</b>	<b>2 256 106</b>	<b>875 241</b>	<b>534 940</b>	<b>2 596 407</b>	<b>250 000</b>	<b>6 072 354</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Il s'agit d'un bien ayant fait l'objet d'une opération de leasing et qui a été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

## NOTE 10 : Autres d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Actif d'impôt différé, AMILCAR LLD	320 566	237 222
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>320 566</u>	<u>237 222</u>

## NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Clients Amilcar LLD	267 290	245 702
- Charges reportées	769 974	451 352
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	272
- Prêts au personnel	951 083	759 293
- Personnel, avances et acomptes	3 272	3 800
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	180 425	2 990
- Etat, crédit de TVA	397 306	24 852
- Etat, TCL en cours de restitution	113 056	113 056
- Produits à recevoir des tiers	239 241	27 980
- Débiteurs divers	36 941	36 941
- Compte d'attente	5 931	4 681
- Charges constatées d'avances	34 502	130 855
- Prestataires de services débiteurs	4 214	-
<u>Total brut</u>	<u>3 141 886</u>	<u>1 840 273</u>
<b>A déduire :</b>		
- Provisions	(263 275)	(235 601)
<u>Montant net</u>	<u>2 878 611</u>	<u>1 604 673</u>

## NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques, découverts	2 673 709	8 655 374
<u>Total</u>	<u>2 673 709</u>	<u>8 655 374</u>

## NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	4 108 715	2 836 335
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>4 114 715</u>	<u>2 842 335</u>

## NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Banques locales	82 536 808	77 345 780
- Banques étrangères	4 996 434	-
- Emprunts obligataires	68 000 000	74 000 000
- Billets de trésorerie	44 050 000	37 250 000
- Certificats de leasing	38 180 000	36 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>237 763 243</u>	<u>224 595 780</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	618 548	418 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 707 050	1 314 762
- Intérêts courus sur certificats de leasing	308 563	252 852
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(487 205)	(344 185)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>2 146 956</u>	<u>1 642 144</u>
<u>Total</u>	<u>239 910 198</u>	<u>226 237 924</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)**

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**  
**ARRETEAU 31 DECEMBRE 2013**  
 (exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u></b>								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	100 500 000	100 500 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	11 000 000	46 000 000	44 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	180 000	-	180 000	-	180 000
<u>Sous-total</u>			36 000 000	146 680 000	144 500 000	38 180 000	-	38 180 000
Billets de Trésorerie à court terme	44 050 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Sous-total</u>			37 250 000	123 300 000	116 500 000	44 050 000	-	44 050 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			73 250 000	269 980 000	261 000 000	82 230 000	-	82 230 000
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>								
HL 2008/1	10 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
HL 2009/01	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2009/02	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			74 000 000	20 000 000	26 000 000	68 000 000	40 000 000	28 000 000
<b><u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u></b>								
BAD 4,996 (2013-2023)	4 996 434	Semestriellement (2016-2022)	-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			-	4 996 434	-	4 996 434	4 996 434	-

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u></b>								
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	809 856	-	809 856	-	-	-
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	362 287	-	362 287	-	-	-
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	475 000	-	380 000	95 000	-	95 000
S.T.B (2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 496 035	-	981 537	514 498	-	514 498
B.I.A.T (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 657 584	-	1 090 208	567 376	-	567 376
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	1 655 540	-	1 087 274	568 266	-	568 266
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 700 000	-	1 200 000	1 500 000	300 000	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 125 000	-	500 000	625 000	125 000	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 666 667	-	1 000 000	1 666 667	666 667	1 000 000
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	610 595	-	215 374	395 221	166 330	228 892
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	2 489 507	-	858 537	1 630 970	718 546	912 424
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 950 000	-	600 000	1 350 000	750 000	600 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 695 748	-	487 596	1 208 152	691 191	516 960
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 019 567	-	293 167	726 400	415 578	310 822
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 400 000	-	400 000	1 000 000	600 000	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	756 238	-	216 545	539 693	310 245	229 447
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	3 902 246	-	946 789	2 955 457	1 943 123	1 012 333
AMEN BANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	2 916 666	-	1 666 666	1 250 000	-	1 250 000
STB 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2014)	3 333 332	-	1 666 668	1 666 664	-	1 666 664
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	6 386 565	-	1 281 631	5 104 934	3 748 428	1 356 506
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 550 000	-	600 000	1 950 000	1 350 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 789 474	-	421 053	1 368 421	947 369	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	4 303 804	-	995 841	3 307 963	2 260 880	1 047 083
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 727 004	-	631 695	2 095 309	1 431 575	663 734
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 807 983	-	415 954	1 392 029	953 576	438 453
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 901 082	-	438 437	1 462 645	999 753	462 892
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	2 000 000	-	449 986	1 550 014	1 063 538	486 476
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	500 000	-	113 995	386 005	264 999	121 005
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BTL 2,750 MDT (2012)	2 750 000	Mensuellement (2012-2013)	1 833 000	-	1 833 000	-	-	-
AMEN BANK 5,908 MDT (2013)	5 908 525	En bloc le 31 juillet 2013	-	5 908 525	5 908 525	-	-	-
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	6 000 000	479 152	5 520 848	4 437 517	1 083 330
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	653 638	4 346 362	3 419 126	927 236
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 133 766	866 234
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	1 000 000	-	1 000 000	428 571	571 429
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 482 659	517 341
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	232 084	4 767 916	3 896 444	871 472
AMEN BANK 3 MDT (2013)	3 000 000	En bloc le 24 octobre 2013	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	-	3 000 000	750 000	2 250 000	750 000	1 500 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
<b>Total des crédits des banques locales</b>			<b>77 345 780</b>	<b>43 908 525</b>	<b>38 717 496</b>	<b>82 536 808</b>	<b>52 229 882</b>	<b>30 306 927</b>
<b>Total général</b>			<b>224 595 780</b>	<b>338 884 959</b>	<b>325 717 496</b>	<b>237 763 243</b>	<b>97 226 317</b>	<b>140 536 927</b>

## NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	68 037	80 241
<u>Sous total</u>	<u>68 037</u>	<u>80 241</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	1 201	11 500
- Fournisseurs, retenue de garantie	43 808	-
<u>Sous total</u>	<u>45 009</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	3 180 656	717 283
- Effets à payer	19 537 095	15 638 522
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>22 725 581</u>	<u>16 363 635</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>22 838 628</u>	<u>16 455 376</u>

## NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	60 185	44 562
- Personnel, autres charges à payer	88 260	90 000
- Etat, retenues sur salaires	86 473	77 682
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	348 487	229 519
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	52 023	10 664
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	13 583	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	3 603	400 423
- Etat, autres impôts et taxes à payer	168 965	155 824
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	1 462	949
- Etat, TVA à payer	-	596 102
- CNSS	202 475	172 871
- CAVIS	25 059	20 387
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	9 901	6 693
- Crédoeurs divers	134 000	55 653
- Prestataires Assurances	487 845	200 921
- Diverses Charges à payer	319 306	325 048
- Produits constatés d'avance	1 355	7 933
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	-	15 414
<u>Total</u>	<u>2 020 481</u>	<u>2 428 145</u>

## NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD</i>		
- Dans le capital	245 400	245 400
- Dans les réserves	(371 084)	(216 705)
- Dans le résultat	(122 716)	(154 379)
- Excédent des pertes antérieures, imputé à Hannibal Lease (*)	125 684	-
- Excédent des pertes de l'exercice, imputé à Hannibal Lease (*)	122 716	125 684
	<u>-</u>	<u>-</u>

En application des dispositions du paragraphe 24 de la norme comptable NCT35 relative aux états financiers consolidés, l'excédent des pertes revenant aux minoritaires par rapport à leur part dans les capitaux propres a été imputé à Hannibal Lease.

## NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	702 192	491 433
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	2 466 667
- Primes d'émission		8 830 000	1 000 000
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		369 275	719 379
- Dividendes reçus des filiales		90 520	203 000
- Résultats reportés		1 088 185	724 852
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b><u>43 268 151</u></b>	<b><u>25 605 331</u></b>
Résultat net des sociétés intégrés		2 654 433	2 399 091
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		75 784	105 035
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	28 695
<b>Résultat consolidé de l'exercice</b>		<b><u>2 730 217</u></b>	<b><u>2 532 820</u></b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(D)	<b><u>45 998 368</u></b>	<b><u>28 138 151</u></b>
Nombre d'actions (2)		4 884 500	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,559	0,633

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1er janvier 2013.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.  
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 31 DECEMBRE 2013**  
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	719 379	203 000	724 852	2 532 820	28 138 151
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A.G.E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000					16 530 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312			(203 000)	1 684 564	(2 713 635)	-
Affectations des résultats des filiales					(350 104)	90 520	78 769	180 815	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(1 400 000)		(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013								2 730 217	2 730 217
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	369 275	90 520	1 088 185	2 730 217	45 998 368

## NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts de leasing	24 599 195	23 359 200
- Intérêts de retard	531 668	413 498
- Préloyer	123 911	107 486
- Frais de dossier	239 074	212 934
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	273 445	223 909
- Frais de rejet	335 424	248 903
- Commissions d'assurance	95 246	27 000
<u>Total des produits</u>	<u>26 197 963</u>	<u>24 592 930</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	339 073	328 062
Intérêts de retard antérieurs	11 381	16 392
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(194 495)	(431 912)
Intérêts de retard	(11 085)	(13 208)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>144 874</u>	<u>(100 667)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>26 342 837</u>	<u>24 492 263</u>

## NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Location courte durée	141 412	476 814
- Location longue durée	659 488	249 682
<u>Total</u>	<u>800 900</u>	<u>726 496</u>

## NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 759 984	3 999 247
- Intérêts des crédits des banques locales	5 371 431	4 297 005
- Intérêts des crédits des banques étrangères	-	-
- Intérêts des autres opérations de financement	4 479 164	4 045 140
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	284 322	267 070
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>14 894 901</u>	<u>12 608 461</u>
- Intérêts des comptes courants	333 406	298 514
- Autres charges financières	122 548	41 832
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>455 955</u>	<u>340 346</u>
<u>Total général</u>	<u>15 350 856</u>	<u>12 948 808</u>

## NOTE 22 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dividendes	1 074	856
- Plus values sur cession des titres SICAV	60	3 849
- Revenus des comptes créditeurs	46 231	38 819
- Autres produits financiers	4 772	405
- Moins values sur cessions des titres SICAV	(39)	-
<u>Total</u>	<u>52 097</u>	<u>43 929</u>

## NOTE 23 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits locatifs	24 900	24 000
- Autres	14 247	3 593
<u>Total</u>	<u>39 147</u>	<u>27 593</u>

## NOTE 24 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Salaires et complément de salaires	2 911 097	2 524 261
- Cotisations de sécurité sociales	511 636	424 161
- Autres charges sociales	227 061	194 218
<u>Total</u>	<u>3 649 794</u>	<u>3 142 640</u>

## NOTE 25 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	36 121	38 442
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	839 119	766 403
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	148 957	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	1 719
<u>Total</u>	<u>1 024 198</u>	<u>806 563</u>

## NOTE 26 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Achat de matières et fournitures	363 833	373 192
<u>Total des achats</u>	<u>363 833</u>	<u>373 192</u>
- Locations	262 485	231 872
- Entretien et réparations	104 112	70 020
- Primes d'assurances	203 479	144 078
- Etudes, recherches et services extérieurs	393	394
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>570 469</u>	<u>446 364</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	294 521	305 521
- Publicités, publications, relations publiques	214 710	198 049
- Déplacements, missions et réceptions	164 631	136 888
- Frais postaux et de télécommunications	190 231	207 668
- Services bancaires et assimilés	199 322	143 243
- Autres	129 204	104 947
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 192 618</u>	<u>1 096 316</u>
- Jetons de présence	45 000	-
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	5 000
- Rémunération du Comité de risques	12 500	5 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	89 263	72 063
- T.C.L	63 618	61 635
- Droits d'enregistrement et de timbres	125 844	98 764
- Pénalités	154	4 732
- Autres impôts et taxes	34 509	34 831
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>313 388</u>	<u>272 026</u>
<u>Total général</u>	<u>2 510 308</u>	<u>2 197 898</u>

## NOTE 27 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 983 465	3 674 996
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 536 989)	(737 316)
- Transfert de provisions pour couverture des immobilisations corporelles	250 000	-
- Créances radiées	578 196	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(526 328)	-
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	(51 867)	-
<u>Total</u>	<u>1 696 476</u>	<u>2 937 681</u>

## NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	27 675	37 734
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	4 650	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(15 414)	-
<u>Total</u>	<u>16 911</u>	<u>37 734</u>

## NOTE 29 : Autres pertes ordinaires

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Redressement fiscal (*)	209 604	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	479	48 518
- Pénalités de retard	3 638	13 555
- Autres pertes ordinaires	4 800	2 899
<u>Total</u>	<u>218 521</u>	<u>64 972</u>

(\*) La société Hannibal Lease a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs, de taxes parafiscales et de TVA et ce, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le crédit de TVA, au 30 avril 2011, de 2.079.035 dinars à 2.078.353 dinars et de réclamer à la société un complément d'impôt de 209.604 dinars, dont 13.020 dinars de pénalités.

## NOTE 30 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2013</u>	<u>31 Décembre 2012</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	155 895	87 401
- Ecart d'acquisition	332 522	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 718	43
<u>Total</u>	<u>491 135</u>	<u>87 444</u>

## NOTE 31 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

## Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 317.556.098 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 2.730.217 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

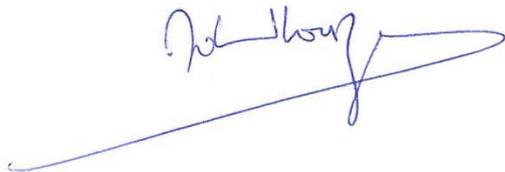
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

**Tunis, le 30 Avril 2014**

### **Les commissaires aux comptes**

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

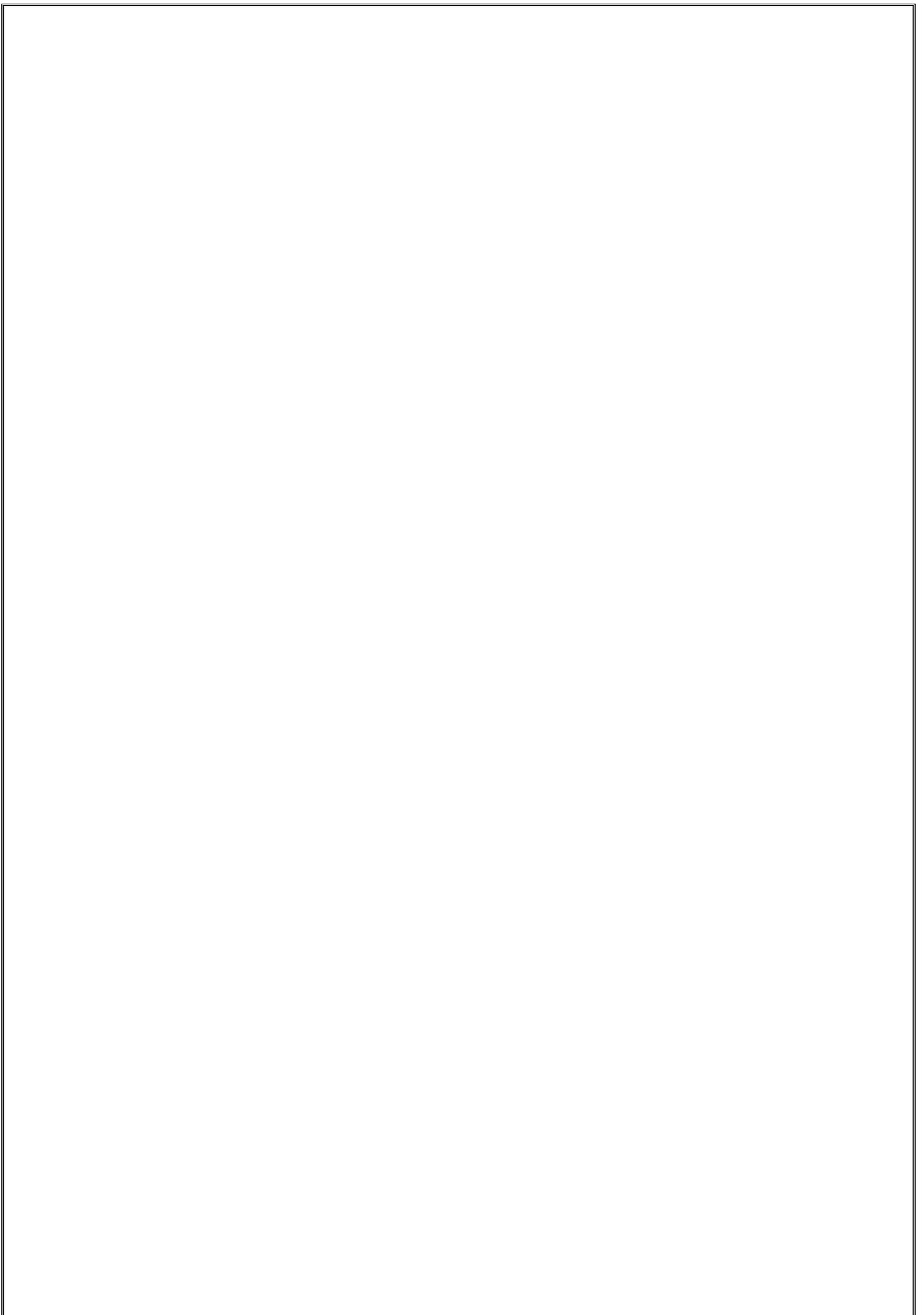
Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





# **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014**

## ***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2014***

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 201 611 405 dinars et un bénéfice net de la période de 1 777 965 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 30 Avril 2014  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**ECC MAZARS**  
**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**BILAN DE LA SOCIETE  
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV  
Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

	Libellé	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
	<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>154 762 960,803</b>	<b>163 886 803,453</b>	<b>154 516 004,619</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		154 762 960,803	163 886 803,453	154 516 004,619
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>46 848 360,911</b>	<b>41 203 295,603</b>	<b>48 970 055,325</b>
	a- Placements monétaires		15 329 235,930	6 872 977,211	9 944 440,067
	b- Disponibilités		31 519 124,981	34 330 318,392	39 025 615,258
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>83,189</b>	<b>6 692,813</b>	<b>209,995</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>201 611 404,903</b>	<b>205 096 791,869</b>	<b>203 486 269,939</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>848 997,337</u></b>	<b><u>455 824,347</u></b>	<b><u>784 462,014</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	808 655,601	413 299,393	749 748,535
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	40 341,736	42 524,954	34 713,479
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>200 762 407,566</u></b>	<b><u>204 640 967,522</u></b>	<b><u>202 701 807,925</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>192 148 889,432</b>	<b>196 412 735,567</b>	<b>195 707 648,857</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>8 613 518,134</u></b>	<b><u>8 228 231,955</u></b>	<b><u>6 994 159,068</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 866 387,903	6 534 732,705	176,588
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 747 130,231	1 693 499,250	6 993 982,480
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>201 611 404,903</b>	<b>205 096 791,869</b>	<b>203 486 269,939</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE  
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV  
Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<b>PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>1 752 801,565</u></b>	<b><u>1 829 204,417</u></b>	<b><u>7 354 234,331</u></b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 752 801,565	1 829 204,417	7 354 234,331
<b>PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>467 146,987</u></b>	<b><u>385 862,542</u></b>	<b><u>1 641 025,585</u></b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>2 219 948,552</u></b>	<b><u>2 215 066,959</u></b>	<b><u>8 995 259,916</u></b>
<b>CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>-397 529,241</u></b>	<b><u>-413 302,395</u></b>	<b><u>-1 640 948,644</u></b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>1 822 419,311</u></b>	<b><u>1 801 764,564</u></b>	<b><u>7 354 311,272</u></b>
<b>CH 2 <u>Autres charges</u></b>	<b>3.9</b>	<b>-61 005,778</b>	<b>-60 864,136</b>	<b>-242 436,743</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>1 761 413,533</u></b>	<b><u>1 740 900,428</u></b>	<b><u>7 111 874,529</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-14 283,302</b>	<b>-47 401,178</b>	<b>-117 892,049</b>
<b><u>Sommes distribuables de la période</u></b>		<b><u>1 747 130,231</u></b>	<b><u>1 693 499,250</u></b>	<b><u>6 993 982,480</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>14 283,302</b>	<b>47 401,178</b>	<b>117 892,049</b>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		16 551,180	21 030,853	-15 831,625
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	97 227,190
<u>Frais de négociation</u>		0,000	-636,990	-636,990
<b><u>Résultat net de la période</u></b>		<b><u>1 777 964,713</u></b>	<b><u>1 761 294,291</u></b>	<b><u>7 192 633,104</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 777 964,713</u></b>	<b><u>1 761 294,291</u></b>	<b><u>7 192 633,104</u></b>
a- Résultat d'exploitation	1 761 413,533	1 740 900,428	7 111 874,529
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 551,180	21 030,853	-15 831,625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	97 227,190
d- Frais de négociation	0,000	-636,990	-636,990
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-6 480 001,815</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-3 717 365,072</u></b>	<b><u>-6 410 757,553</u></b>	<b><u>-7 301 254,148</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>25 568 543,837</b>	<b>37 868 631,757</b>	<b>147 604 616,886</b>
- Capital	24 902 000,000	37 000 500,000	145 163 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-320 580,352	-491 009,340	-1 903 305,823
- Régularisation des sommes distribuables	987 124,189	1 359 141,097	4 344 622,709
<b>b- Rachats</b>	<b>29 285 908,909</b>	<b>44 279 389,310</b>	<b>154 905 871,034</b>
- Capital	28 524 000,000	43 241 500,000	152 179 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-367 269,747	-573 550,547	-1 995 295,608
- Régularisation des sommes distribuables	1 129 178,656	1 611 439,857	4 721 966,642
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 939 400,359</b>	<b>-4 649 463,262</b>	<b>-6 588 622,859</b>
<u>a- En début de période</u>	202 701 807,925	209 290 430,784	209 290 430,784
<u>b- En fin de période</u>	200 762 407,566	204 640 967,522	202 701 807,925
<u>a- En début de période</u>	1 982 673	2 052 832	2 052 832
<u>b- En fin de période</u>	1 946 453	1 990 422	1 982 673
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,142</b>	<b>102,812</b>	<b>102,236</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,59%</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,50%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2014**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres au 31-03-2014 est composé de :

BTA	(1)	95 135 512,828
Obligations des Sociétés	(2)	59 627 447,975
<b>Total</b>		<b>154 762 960,803</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif
<b><u>BTA</u></b>		<b><u>93 306 940,377</u></b>	<b><u>95 135 512,828</u></b>	<b><u>47,19%</u></b>
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 416 231,650	3,18%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	7 916 399,957	3,93%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	1 965 729,193	0,98%
BTA042014	4 555	4 999 536,140	4 822 090,323	2,39%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	8 118 416,324	4,03%
BTA072014	300	343 902,000	315 925,733	0,16%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 471 637,102	3,71%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 086 430,175	15,91%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 057 087,154	2,51%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 965 565,218	10,40%

#### (2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>58 454 142,616</u></b>	<b><u>59 627 447,975</u></b>	<b><u>29,58%</u></b>
AIL 2010-1	18 000	720 000,000	749 660,055	0,37%
AIL 2012-1	10 000	800 000,000	833 770,959	0,41%
AMENBANK ES2009	30 000	2 199 600,000	2 247 682,654	1,11%
AMENBANK2006	15 000	450 000,000	453 475,377	0,22%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 500 000,000	1 572 493,150	0,78%
AMENBANKES2011-1	10 000	800 000,000	820 001,315	0,41%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 439 820,000	1 477 013,679	0,73%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	1 140 000,000	1 180 925,633	0,59%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 500 000,000	1 556 446,777	0,77%
ATL 2008 (ES)	4 050	405 000,000	418 794,411	0,21%
ATL 2009	5 000	100 000,000	104 014,246	0,05%
ATL 2010-1	23 000	920 000,000	945 089,534	0,47%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000,000	1 617 744,658	0,80%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 006 438,356	0,50%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 051 270,137	0,52%

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2014</b>	<b>% de l'Actif</b>
ATL2009/2	17 000	1 020 000,000	1 042 065,534	0,52%
ATL2009/3	18 000	360 000,000	363 720,329	0,18%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 857 100,000	2 883 898,646	1,43%
ATTIJARI LEASE 2013	20 000	2 000 000,000	2 039 890,411	1,01%
ATTIJARI LEASE 2014	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	0,99%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	800 000,000	818 400,438	0,41%
BH 2009CATB	50 000	4 230 000,000	4 274 715,156	2,12%
BHSUB07	30 000	600 000,000	608 897,484	0,30%
BNASUB09	23 300	1 708 356,000	1 780 943,813	0,88%
BTE 2009	20 000	1 200 000,000	1 227 616,438	0,61%
BTE 2010	10 000	700 000,000	715 637,041	0,35%
BTE 2010 V	10 000	700 000,000	716 188,247	0,36%
BTK09 CAT(A)	19 000	814 321,000	817 466,415	0,41%
BTK09 CAT(B)	15 000	900 000,000	903 610,498	0,45%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	857 150,000	873 364,930	0,43%
CIL 2010-1	22 000	880 000,000	904 808,767	0,45%
CIL 2010-2	10 000	400 000,000	407 021,369	0,20%
CIL 2011-1	10 000	400 000,000	402 169,863	0,20%
CIL2009/1	5 000	100 000,000	103 086,027	0,05%
CIL2009/2	20 000	400 000,000	409 330,411	0,20%
CIL2009/3	20 000	400 000,000	402 853,698	0,20%
CIL2013/1-A 7%	15 000	1 500 000,000	1 526 695,890	0,76%
HL 2010-1	10 000	400 000,000	413 209,863	0,20%
PANOBOIS 2007	1 500	60 000,000	63 043,069	0,03%
STB2010-1	46 000	2 760 000,000	2 762 930,875	1,37%
STM 2007	4 000	80 000,000	82 188,274	0,04%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 017 720,548	1,00%
TLS SUB2010	10 000	400 000,000	401 599,123	0,20%
TLS2009-2	30 000	600 000,000	600 202,192	0,30%
TLS2010-1	15 000	600 000,000	620 488,767	0,31%
TLS2010-2	20 000	800 000,000	812 723,288	0,40%
TLS2011-1	20 000	1 200 000,000	1 244 613,698	0,62%
TLS2011-2	10 000	600 000,000	612 049,973	0,30%
TLS2011-3	10 000	600 000,000	604 769,754	0,30%
TLS2012-1	10 000	800 000,000	833 105,534	0,41%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	0,99%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 132 733,371	1,06%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 200 000,000	1 235 625,206	0,61%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 466 400,000	1 512 007,049	0,75%
WIFAK LEASE 2010	10 000	400 000,000	403 876,141	0,20%
<b>Produits divers</b>				
INT IC ATTIJ LEAS 2014-1-B	1	26827,397	6312,329	0,00%
INT INTERCALAIRE TLS2014-1	1	19568,219	11046,575	0,01%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Revenus des obligations</b> - Intérêts	667 940,212	1 215 044,101
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier</b> - Intérêts	1 084 861,353	614 160,316
<b>TOTAL</b>	<b>1 752 801,565</b>	<b>1 829 204,417</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/14 à 46 848 360,911 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2014	31/03/2013
Placements monétaires	(1)	15 329 235,930	6 872 977,211
Disponibilités	(2)	31 519 124,981	34 330 318,392
<b>Total</b>		<b>46 848 360,911</b>	<b>41 203 295,603</b>

#### (1) Placements monétaires :

##### a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2014	% de l'Actif
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	13/03/2014	997 925,394	999 896,013	0,50%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	14/03/2014	997 925,394	999 792,054	0,50%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	17/03/2014	1 496 888,091	1 499 220,507	0,74%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	18/03/2014	997 925,394	999 376,486	0,50%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	19/03/2014	1 995 850,788	1 998 545,324	0,99%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	21/03/2014	1 995 850,788	1 998 130,188	0,99%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	25/03/2014	1 496 888,091	1 497 975,421	0,74%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	27/03/2014	997 925,394	998 443,036	0,50%
UBCI	UBCI	4,68%	20 jours	31/03/2014	997 925,394	998 028,868	0,50%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>					<b>11 975 104,728</b>	<b>11 989 407,897</b>	<b>5,95%</b>

##### b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	3 500	11/03/14	3 332 730,268	3 339 828,033	1,66%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>3 332 730,268</b>	<b>3 339 828,033</b>	<b>1,66%</b>

**(2) Disponibilités :**

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
Dépôts à terme	25 500 000,000	28 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	117 653,807	136 364,273
Intérêts courus/DAV (POT)	67 590,188	32 181,814
Avoirs en banque	5 833 880,986	5 661 772,305
<b>Total</b>	<b>31 519 124,981</b>	<b>34 330 318,392</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01.01.14 au 31.03.14</b>	<b>Période du 01.01.13 au 31.03.13</b>
Intérêts des bons de trésor	30 250,567	16 751,018
Intérêts des certificats de dépôt	135 796,252	68 628,718
Intérêts sur les avoirs bancaires	301 100,168	300 482,806
<b>TOTAL</b>	<b>467 146,987</b>	<b>385 862,542</b>

**3.3- Créances d'exploitation :**

	<b>Libellé</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>AC3</b>	<b><u>Créances d'exploitation</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	Intérêts Emprunts	<b><u>152 326,650</u></b>	<b><u>152 326,650</u></b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<b><u>3 703 000,000</u></b>	<b><u>3 703 000,000</u></b>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<b><u>-3 855 326,650</u></b>	<b><u>-3 855 326,650</u></b>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

**3.4- Opérateurs créditeurs:**

	<b>Libelle</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>808 655,601</u></b>	<b><u>413 299,393</u></b>
	Frais de gestionnaire	85 488,774	16 444,342
	Frais de dépositaire	101 080,179	51 661,299
	Frais de distributeur	622 086,648	345 193,752

**3.5- Autres créditeurs divers:**

	<b>Libelle</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>40 341,736</u></b>	<b><u>42 524,954</u></b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 041,517	17 467,891
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	11 314,620	9 201,870
	Charges payées sur exercice en cours	11 985,599	15 855,193

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2013</u></b>	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	24 902 000
* Nombre de titres émis	249 020
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	28 524 000
* Nombre de titres rachetés	285 240
<b><u>Capital au 31/03/2014</u></b>	
* Montant en nominal	194 645 300
* Nombre de titres	1 946 453
* Nombre d'actionnaires	2 202

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à (1 939 400,359) dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2014 est de 1 946 453 titres contre 1 982 673 titres au 31/12/2013.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2013</u></b>	<b><u>195 707 648,857</u></b>	<b><u>195 707 648,857</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>24 902 000,000</u></b>	<b><u>24 902 000,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-28 524 000,000</u></b>	<b><u>-28 524 000,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>63 240,575</u></b>	<b><u>8 676 758,709</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles	16 551,180	16 551,180
- Variation des plus ou moins values réalisées	0,000	0,000
- Frais de nég.	0,000	0,000
- Régularisation sommes non distribuables de la période	46 689,395	46 689,395
- Sommes distribuables de la période		8 613 518,134
<b><u>Capital fin de période au 31/03/2014</u></b>	<b><u>192 148 889,432</u></b>	<b><u>200 762 407,566</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2014 s'élèvent à 8 613 518,134 DT contre 8 228 231,955 DT au 31/03/2013 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
Somme distribuables exercices antérieurs	6 866 387,903	6 534 732,705
Régularisation du résultat d'exploitation	-14 283,302	-47 401,178
Résultat d'exploitation	1 761 413,533	1 740 900,428
<b>Total</b>	<b>8 613 518,134</b>	<b>8 228 231,955</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>397 529,241</u></b>	<b><u>413 302,395</u></b>
Rémunération du gestionnaire	52 175,713	54 245,939
Rémunération du dépositaire	49 691,158	51 662,799
Rémunération du distributeur	295 662,370	307 393,657

### 3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre :

\* la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ;

\* la charge TCL ; et

\* le coût des services bancaires.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>61 005,778</u></b>	<b><u>60 864,136</u></b>
Redevance CMF	49 691,158	51 662,799
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	11 314,620	9 201,337

# UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Mars 2014**

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 838 347 dinars et un bénéfice net de la période de 66 755 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 30 Avril 2014

**Le Commissaire aux Comptes  
ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**BILAN DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
 Arrêté au 31/03/2014 en (DT)

Libellé	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
<b>ACTIFS</b>				
AC 1 <b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 466 294,048</b>	<b>1 304 868,698</b>	<b>1 475 810,779</b>
a- Actions et droits rattachés		880 610,880	727 173,030	866 364,357
b- Obligations et valeurs assimilées		570 653,168	577 695,668	567 070,372
c- Autres valeurs		15 030,000	0,000	42 376,050
AC 2 <b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>372 052,890</b>	<b>321 838,755</b>	<b>375 744,457</b>
a- Placements monétaires		143 135,487	143 921,822	147 582,024
b- Disponibilités		228 917,403	177 916,933	228 162,433
AC3 <b>Créances d'exploitation</b>		0,000	0,000	0,000
AC 4 <b>Autres actifs</b>	<b>3.3</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 838 346,939</b>	<b>1 626 707,453</b>	<b>1 851 555,236</b>
<b>PASSIF</b>		<b>34 239,829</b>	<b>28 513,100</b>	<b>26 022,864</b>
PA 1 <b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	11 450,491	5 537,600	8 969,413
PA 2 <b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	22 789,338	22 975,500	17 053,451
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 804 107,110</b>	<b>1 598 194,353</b>	<b>1 825 532,372</b>
CP 1 <b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>1 791 573,960</b>	<b>1 581 357,177</b>	<b>1 808 234,297</b>
CP 2 <b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>12 533,150</b>	<b>16 837,176</b>	<b>17 298,075</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 481,457	17 047,747	8,960
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-3 948,307	-210,571	17 289,115
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 838 346,939</b>	<b>1 626 707,453</b>	<b>1 851 555,236</b>

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE  
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV  
Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<b>PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>7 492,045</u></b>	<b><u>9 207,644</u></b>	<b><u>56 281,536</u></b>
Dividendes		0,000	0,000	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 492,045	9 207,644	30 725,337
<b>PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>1 455,046</u></b>	<b><u>1 818,843</u></b>	<b><u>6 811,591</u></b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>8 947,091</u></b>	<b><u>11 026,487</u></b>	<b><u>63 093,127</u></b>
<b>CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>-5 681,200</u></b>	<b><u>-5 540,602</u></b>	<b><u>-22 595,358</u></b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>3 265,891</u></b>	<b><u>5 485,885</u></b>	<b><u>40 497,769</u></b>
<b>CH 2 <u>Autres charges</u></b>	<b>3.9</b>	<b>-7 304,708</b>	<b>-5 635,637</b>	<b>-23 509,720</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-4 038,817</u></b>	<b><u>-149,752</u></b>	<b><u>16 988,049</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>90,510</b>	<b>-60,819</b>	<b>301,066</b>
<b><u>Sommes distribuables de la période</u></b>		<b><u>-3 948,307</u></b>	<b><u>-210,571</u></b>	<b><u>17 289,115</u></b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-90,510</b>	<b>60,819</b>	<b>-301,066</b>
<b><u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u></b>		<b>56 146,479</b>	<b>30 577,929</b>	<b>-60 370,062</b>
<b><u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u></b>		<b>15 162,754</b>	<b>16 412,760</b>	<b>-6 385,311</b>
<b><u>Frais de négociation</u></b>		<b>-515,330</b>	<b>-1 555,129</b>	<b>-4 552,034</b>
<b><u>Résultat net de la période</u></b>		<b><u>66 755,086</u></b>	<b><u>45 285,808</u></b>	<b><u>-54 319,358</u></b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**  
**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
**Arrêté au 31/03/2014 en (DT)**

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>66 755,086</u></b>	<b><u>45 285,808</u></b>	<b><u>-54 319,358</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-4 038,817	-149,752	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 146,479	30 577,929	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 162,754	16 412,760	-6 385,311
d- Frais de négociation	-515,330	-1 555,129	-4 552,034
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-20 965,581</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-88 180,348</u></b>	<b><u>-319 432,155</u></b>	<b><u>28 476,611</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>40 003,720</b>	<b>511 610,937</b>
- Capital	0,000	35 600,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	3 950,171	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	453,549	5 425,709
<b>b- Rachats</b>	<b>88 180,348</b>	<b>359 435,875</b>	<b>483 134,326</b>
- Capital	80 500,000	317 800,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	6 954,240	37 680,006	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	726,108	3 955,869	4 639,350
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-21 425,262</b>	<b>-274 146,347</b>	<b>-46 808,328</b>
<u>a- En début de période</u>	1 825 532,372	1 872 340,700	1 872 340,700
<u>b- En fin de période</u>	1 804 107,110	1 598 194,353	1 825 532,372
<u>a- En début de période</u>	17 052	16 801	16 801
<u>b- En fin de période</u>	16 247	13 979	17 052
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>111,042</b>	<b>114,328</b>	<b>107,056</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>15,10%</b>	<b>10,50%</b>	<b>-2,84%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2014**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

UBCI - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

#### **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres au 31-03-2014, est composé comme suit:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2014	% l'Actif
<b><u>Actions</u></b>		<b><u>773 719,901</u></b>	<b><u>879 042,180</u></b>	<b><u>47,82%</u></b>
ARTES	13 101	87 880,795	101 938,881	5,55%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	103 044,000	5,61%
BIAT	965	44 829,237	64 655,965	3,52%
BT	7 667	34 534,025	69 854,037	3,80%
CARTHAGECEMENT	48 000	169 811,696	158 544,000	8,62%
MONOPRIX	3 500	46 632,297	87 500,000	4,76%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	28 915,000	1,57%
SFBT	5 130	70 346,331	78 776,280	4,29%
SOTIPAPIER	619	3 095,000	4 308,240	0,23%
SOTRAPIL	3 115	29 085,270	30 910,145	1,68%
SOTUVER	6 800	47 020,000	46 063,200	2,51%
STAR	207	29 394,000	30 179,565	1,64%
TLS	2 500	50 025,000	53 690,000	2,92%
TPR	4 603	25 255,130	20 662,867	1,12%
<b><u>Droit</u></b>		<b><u>1 867,500</u></b>	<b><u>1 568,700</u></b>	<b><u>0,09%</u></b>
TLS14	2 490	1 867,500	1 568,700	0,09%
<b><u>Titres OPCVM</u></b>		<b><u>15 072,900</u></b>	<b><u>15 030,000</u></b>	<b><u>0,82%</u></b>
UNIVERS	150	15 072,900	15 030,000	0,82%
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>106 052,989</u></b>	<b><u>108 136,485</u></b>	<b><u>5,88%</u></b>
ATTIJARI LEASE 2013	1 000	100 000,000	101 994,521	5,55%
BHSUB07	300	6 052,989	6 141,964	0,33%
<b><u>Obligations Etat</u></b>		<b><u>446 585,833</u></b>	<b><u>462 516,683</u></b>	<b><u>25,16%</u></b>
BTA022015	70	70 369,833	70 939,039	3,86%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,79%
BTA072017	330	327 356,000	340 244,986	18,51%
<b>TOTAL</b>		<b>1 343 299,123</b>	<b>1 466 294,048</b>	<b>79,76%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b>Revenus des Actions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>7 492,045</b>	<b>9 207,644</b>
Revenus des obligations privées	1 450,960	121,982
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 041,085	9 085,662
<b>TOTAL</b>	<b>7 492,045</b>	<b>9 207,644</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à 372 052,890 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2014	31/03/2013
Placements monétaires	(1)	143 135,487	143 921,822
Disponibilités		228 917,403	177 916,933
<b>Total</b>		<b>372 052,890</b>	<b>321 838,755</b>

#### (1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/03/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	143 135,487	7,79%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>142 831,297</b>	<b>143 135,487</b>	<b>7,79%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
Intérêts des bons de trésor	1 455,046	1 818,843
<b>TOTAL</b>	<b>1 455,046</b>	<b>1 818,843</b>

### 3.3 –Autres actifs :

	Libelle	31/03/2014	31/03/2013
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>
	Autres actifs	0,001	0,000

**3.4 –Opérateurs créditeurs:**

	<b>Libelle</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>11 450,491</u></b>	<b><u>5 537,600</u></b>
	Frais de gestionnaire	3 310,444	1 215,168
	Frais de dépositaire	734,698	353,585
	Frais de distributeur	7 405,349	3 968,847

**3.5 – Autres créditeurs divers:**

	<b>Libelle</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>22 789,338</u></b>	<b><u>22 975,500</u></b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,001	0,000
	Redevance CMF	154,249	142,522
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	6 854,310	5 193,450
	Charges payées sur exercice en cours	15 780,778	17 639,528

### 3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2013</u></b>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	80 500
* Nombre de titres rachetés	805
<b><u>Capital au 31/03/2014</u></b>	
* Montant en nominal	1 624 700
* Nombre de titres	16 247
* Nombre d'actionnaires	93

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/03/2014 s'élève à (21 425,262) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2014 est de 16 247 titres contre 17 052 titres au 31/12/2013.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2013</u></b>	<b><u>1 808 234,297</u></b>	<b><u>1 808 234,297</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-80 500,000</u></b>	<b><u>-80 500,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>63 839,663</u></b>	<b><u>76 372,813</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles	56 146,479	56 146,479
- Variation des plus ou moins values réalisées	15 162,754	15 162,754
- Frais de nég.	-515,330	-515,330
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-6 954,240	-6 954,240
- Sommes distribuables de la période		12 533,150
<b><u>Capital fin de période au 31/03/2014</u></b>	<b><u>1 791 573,960</u></b>	<b><u>1 804 107,110</u></b>

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2014 s'élèvent à 12 533,150 DT contre 16 837,176 DT au 31/03/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013
Somme distribuables exercices antérieurs	16 481,457	17 047,747
Régularisation du résultat d'exploitation	90,510	-60,819
Résultat d'exploitation	-4 038,817	-149,752
<b>Total</b>	<b>12 533,150</b>	<b>16 837,176</b>

### 3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>5 681,200</u></b>	<b><u>5 540,602</u></b>
Rémunération du gestionnaire	2 026,773	1 989,825
Rémunération du dépositaire	365,451	355,086
Rémunération du distributeur	3 288,976	3 195,691

### 3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre :

- \* la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ;
- \* la charge TCL ; et
- \* le coût des services bancaires.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>7 304,708</u></b>	<b><u>5 635,637</u></b>
Redevance CMF	450,398	442,187
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 854,310	5 193,450

# **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**

### **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

#### **ARRETES AU 31 MARS 2014**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 45.239.652 dinars et un résultat net de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014 de 398.620 dinars.

#### ***Responsabilité de la Direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### ***Etendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observations**

Les charges de l'exercice 2013 ne prennent pas en compte des agios débiteurs figurant sur le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour un montant de 5 369 dinars. Le gestionnaire a contesté la réalité de ces agios auprès de la Banque de l'Habitat par une réclamation notifiée par mail en date du 13 février 2013. Toutefois, cette réclamation demeure sans suite à ce jour. La prise en compte éventuelle de ces charges pour le calcul de la valeur liquidative du 31 mars 2014 aurait pour effet de minorer cette dernière de 12 millimes.

Par ailleurs, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT n'a pas procédé à l'estimation et l'abonnement des charges relatives aux frais de conseil et d'assemblée. La prise en compte éventuelle de ces charges sur la base d'une estimation basé sur l'exercice 2013 aurait pour effet de minorer la valeur liquidative du 31 mars 2014 de 3 millimes.

L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'année 2014 se fait sur la base des honoraires de l'exercice 2013. Toutefois, l'estimation annuelle des dits honoraires a été majorée de 32 319 Dinars. En conséquence, les charges du premier trimestre sont majorées de 7 969 Dinars ce qui a eu pour effet de minorer la valeur liquidative au 31 mars 2014 de 18 millimes.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 12,24% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 mars 2014, 87,57% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie et des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 30 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**Samir Labidi**

**BILAN**

(Unité : 1000 TND)

	<b>Notes</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>39 614,276</b>	<b>37 959,233</b>	<b>40 897,983</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 947,707	2 714,256	1 046,245
b - Obligations et Valeurs assimilées		37 666,569	35 244,977	39 851,738
c - Autres Valeurs		-		
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>5 625,376</b>	<b>16 941,249</b>	<b>3 726,550</b>
a - Placement monétaires	<b>3-3</b>	3 030,782	11 022,466	3 522,897
b – Disponibilités	<b>3-11</b>	2 594,594	5 918,783	203,653
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>45 239,652</b>	<b>54 900,482</b>	<b>44 624,533</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	93,873	115,059	103,266
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	46,279	20,222	36,235
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>140,152</b>	<b>135,281</b>	<b>139,501</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>43 162,625</b>	<b>52 502,713</b>	<b>42 939,799</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>1 936,875</b>	<b>2 262,488</b>	<b>1 545,233</b>
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		1 552,694	1 848,044	0,403
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		384,181	414,444	1 544,830
<b>ACTIF NET</b>		<b>45 099,500</b>	<b>54 765,201</b>	<b>44 485,032</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>45 239,652</b>	<b>54 900,482</b>	<b>44 624,533</b>

# ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01er Janvier au 31 mars 2014

(Unité: 1000 TND)

		Période du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
	Notes			
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>440,875</b>	<b>381,162</b>	<b>1 780,622</b>
a - Dividendes		-	-	28,724
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		440,875	381,162	1 751,898
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>61,061</b>	<b>168,675</b>	<b>463,918</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>501,936</b>	<b>549,837</b>	<b>2 244,540</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	<b>93,873</b>	<b>115,059</b>	<b>425,088</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>408,063</b>	<b>434,778</b>	<b>1 819,452</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	<b>24,940</b>	<b>18,736</b>	<b>83,795</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>383,123</b>	<b>416,042</b>	<b>1 735,657</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>1,058</b>	<b>-1,598</b>	<b>- 190,827</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>384,181</b>	<b>414,444</b>	<b>1 544,830</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat</u></b>				
<b><u>d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-1,058</b>	<b>1,598</b>	<b>190,827</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres *		13,025	15,383	- 5,379
* +/- values réalisées sur cession des titres *		2,472	26,494	51,738
* Frais de négociation		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>398,620</b>	<b>457,919</b>	<b>1 782,016</b>

\* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 mars 2014

(Unité : 1000 TND)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2014</i> <i>Au</i> <i>31/03/2014</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2013</i> <i>Au</i> <i>31/03/2013</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2013</i> <i>Au</i> <i>31/12/2013</i>
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</b>			
<i>a - Résultat d'exploitation</i>	383,123	416,042	1 735,657
<i>b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres*</i>	13,025	15,383	- 5,379
<i>c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres*</i>	2,472	26,494	51,738
<i>d - Frais de négociation de titres</i>	-	-	-
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-	1 648,073
<b>AN 3 - Transaction sur le capital</b>			
<i>a - Souscriptions</i>	<b>1 391,721</b>	<b>31 369,255</b>	<b>42 393,510</b>
<i>* Capital</i>	1 337,900	30 192,100	40 879,600
<i>* Régularisation des sommes non distrib.</i>	-0,419	-25,844	- 31,519
<i>* Régularisations des sommes distrib.</i>	54,240	1 202,999	1 545,429
<i>* Droits d'entrée</i>			
<i>b - Rachats</i>	<b>1 175,873</b>	<b>30 523,197</b>	<b>51 503,645</b>
<i>* Capital</i>	1 130,500	29 371,800	49 631,500
<i>* Régularisation des sommes non distrib.</i>	-0,349	-24,343	- 34,821
<i>* Régularisation des sommes distrib.</i>	45,722	1 175,740	1 906,965
<i>* Droits de sortie</i>			
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>614,468</b>	<b>1 303,977</b>	<b>- 8 976,192</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>			
<i>a - En début de période</i>	<b>44 485,032</b>	<b>53 461,224</b>	<b>53 461,224</b>
<i>b - En fin de période</i>	<b>45 099,500</b>	<b>54 765,201</b>	<b>44 485,032</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>			
<i>a - En début de période (mille actions)</i>	<b>429,598</b>	<b>517,117</b>	<b>517,117</b>
<i>b - En fin de période (mille actions)</i>	<b>431,672</b>	<b>525,320</b>	<b>429,598</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>103,550</b>	<b>103,383</b>	<b>103,383</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>104,476</b>	<b>104,251</b>	<b>103,550</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,84%</b>	<b>3,56%</b>

\* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- valeurs potentielles sur titres » au lieu de « +/- valeurs réalisées sur cession des titres ».

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2014

(Unité Dinars Tunisiens)

### **1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

*Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

### **2 - Principes comptables appliqués :**

*Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :*

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

*Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.*

*Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.*

*Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.*

#### **2-2 Evaluation des autres placements :**

*Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.*

*Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.*

*Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.*

#### **2-3 Cession des placements :**

*La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.*

### 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **39.614.276** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-03-2014	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
<b>Titres émis par le Trésor</b>	<b>14.200</b>	<b>14.200.000</b>	<b>14.340.436</b>	<b>31,70%</b>	<b>31,80%</b>	
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.993.907	11,04%	11,07%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.346.529	20,66%	20,72%	
<b>Titres émis par des sociétés</b>	<b>294.000</b>	<b>22.792.446</b>	<b>23.326.133</b>	<b>51,56%</b>	<b>51,72%</b>	
Amen BANK 2011-1	20.000	1.600.000	1.640.003	3,63%	3,64%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	366.600	374.613	0,83%	0,83%	-
ATL 2010-1	5.000	200.000	205.408	0,45%	0,46%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.102.540	4,65%	4,66%	BBB(tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	510.809	1,13%	1,13%	BBB(tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	742.846	749.723	1,66%	1,66%	
BH 2009	5.000	423.000	427.472	0,94%	0,95%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	1.000.000	1.041.284	2,30%	2,31%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	1.000.000	1.039.342	2,30%	2,30%	BBB-
CHO 2009	2.000	150.000	151.699	0,34%	0,34%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	800.000	814.043	1,80%	1,80%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	320.000	332.877	0,74%	0,74%	A BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	733.200	733.967	1,62%	1,63%	
STB sub 2011	30.000	2.142.600	2.160.934	4,78%	4,79%	
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	300.000	300.101	0,66%	0,67%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	400.000	406.362	0,90%	0,90%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.600.000	1.616.791	3,57%	3,58%	BBB+

EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.514.959	5,56%	5,58%	BBB
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.800.000	1.854.183	4,10%	4,11%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.714.200	1.733.373	3,83%	3,84%	
AIL 2013-1	15.000	1.500.000	1.570.192	3,47%	3,48%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.045.458	2,31%	2,32%	-
<b>OPCVM</b>	<b>18.795</b>	<b>1.933.145</b>	<b>1.947.707</b>	<b>4,31%</b>	<b>4,32%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	18.795	1.933.145	1.947.707	4,31%	4,32%	-
<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>38.925.591</b>	<b>39.614.276</b>	<b>87,57%</b>	<b>87,84%</b>	

La valeur des BTA au 31/12/2013 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.076Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **1.666.918 Dinars**.

### **3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **440.875 DT** pour la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/01/2014 au 31/03/2014	Du 1/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des BTA	151.842	156.276	626.411
Revenues des OPCVM	0	-	28.724
Revenus des obligations	289.033	224.886	1.125.487
<b>Total</b>	<b>440.875</b>	<b>381.162</b>	<b>1.780.622</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **3.030.782 DT** se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Coûts d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31-03-2014</b>	<b>% actif</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Garantie</b>
<i>Billet de trésorerie SH El Kantaoui</i>	2.000.000	2.031.200	4,49%	SH El Kantaoui	BH
<i>CD260314/050414 BH</i>	499.403	499.761	1,10%	BH	
<i>CD250314/040414 BH</i>	499.403	499.821	1,10%	BH	
<b>Total</b>	<b>2.998.806</b>	<b>3.030.782</b>	<b>6,70%</b>		

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014** un montant de **61.061 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

<b>Désignation</b>	<b>Du 1/01/2014 au 31/03/2014</b>	<b>Du 1/01/2013 au 31/03/2013</b>	<b>Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
<i>Intérêts des placements à termes</i>	3.907	-	6.827
<i>Intérêts des billets de trésoreries</i>	48.582	104.184	350.039
<i>Intérêts des certificats de dépôts</i>	8.572	64.491	107.052
<b>Total</b>	<b>61.061</b>	<b>168.675</b>	<b>463.918</b>

### **3-5 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2014** au **31-03-2014** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2013** au **31-03-2013** se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Capital initial au 1er Janvier</b>		
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (nominal)	1.337.900	30.192.100
Régul. des sommes non distribuables	-419	-25.844
Nombre d'actions émises	13.379	301.921
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (nominal)	1.130.500	29.371.800
Régul. des sommes non distribuables	-349	-24.343
Nombre d'actions rachetées	11.305	293.718
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres *	13.025	15.383
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres*	2.472	26.494
Frais de négociation	-	-
<b>Capital au 31 Mars</b>		
Montant	43.162.625	52.502.713
Nombre d'actions	431.672	525.320
Nombre d'actionnaires	702	789

\* Les données comparatives ont été retraitées suite à un changement de présentation de l'amortissement sur décote des titres BTA en tant que « Variation des +/- values potentielles sur titres » au lieu de « +/- values réalisées sur cession des titres ».

### **3-6 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-03-2014** comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Somme distribuable</b>
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	1.545.234	7.460	1.552.694
Sommes distribuables exercice en cours	383.123	1.058	384.181
<b>Total</b>	<b>1.928.357</b>	<b>8.518</b>	<b>1.936.875</b>

### **3-7 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **93.873 DT** et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	16.566	20.304	18.223
Rémunération du distributeur à payer	77.307	94.755	85.043
<b>Total</b>	<b>93.873</b>	<b>115.059</b>	<b>103.266</b>

### **3-8 Autres créditeurs divers :**

Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **46.279 DT** et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Etat retenues à la source	15.490	-	15.750
Honoraires du commissaire aux comptes	26.328	15.229	15.551
Redevances CMF à régler	3.577	4.471	3.989
Autres charges AGO amortis	-	-	-
TCL à payer	883	523	945
<b>Total</b>	<b>46.279</b>	<b>20.222</b>	<b>36.235</b>

### **3-9 Charge de gestion des placements :**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire SIFIB BH. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

### **3-10 Autres charges :**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 à 24.940DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2014 au 31/03/2014</b>	<b>Du 01/01/2013 au 31/03/2013</b>	<b>Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>
Redevances CMF	11.044	13.537	50.010
Honoraires du commissaire aux comptes	12.457	3.677	22.909
Autres charges AGO amortis	100	100	4.957
T.C.L	1.318	1.421	5.613
Autres charges	21	1	305
<b>Total</b>	<b>24.940</b>	<b>18.736</b>	<b>83.795</b>

### **3-11 Disponibilités :**

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-03-2014** à **2.594.594 DT** et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Dépôts à vue	2.594.594	5.918.783	203.653
Placements à terme	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.594.594</b>	<b>5.918.783</b>	<b>203.653</b>